

**Bruxelles, le 6 mars 2026
(OR. en)**

6939/26

**CO EUR-PREP 11
POLGEN 54
ECOFIN 282
EMPL 53
SOC 128
COMPET 265
MI 201
ENV 186
IND 159**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Semestre européen 2026 - Rapport de synthèse

Les délégations trouveront ci-joint le rapport de synthèse établi par la présidence sur les conclusions adoptées par le Conseil concernant le rapport sur le mécanisme d'alerte, le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation concernant la politique économique de la zone euro. Les débats connexes tenus au sein des différentes formations du Conseil en rapport avec le Semestre européen 2026, durant la première phase du cycle, sont également pris en compte dans le document.

Contexte

Le 25 novembre, la Commission a publié le paquet d'automne du Semestre européen pour 2026, qui comprend:

- le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte¹, qui vise à faciliter la détection précoce et le suivi des déséquilibres et qui a lancé le cycle annuel de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques;
- la recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro² pour 2026 (recommandation pour la zone euro), recommandant aux États membres de la zone euro d'agir, individuellement et collectivement, dans le cadre de l'Eurogroupe, en s'attachant en particulier à garantir la **viabilité budgétaire** tout en créant une marge pour les **investissements essentiels**, notamment en matière de défense et de compétitivité, ainsi qu'à améliorer l'efficacité des finances publiques et à achever les plans pour la reprise et la résilience;
- une recommandation relative au capital humain dans l'Union européenne³ invitant les États membres à remédier aux pénuries de compétences dans les secteurs stratégiques, à renforcer les compétences de base ainsi que l'enseignement et la formation professionnels (EFP), à améliorer les résultats de l'enseignement supérieur dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), et à investir dans l'éducation, la formation et les compétences afin d'établir des fondations solides permettant d'accroître la productivité, la compétitivité et la souveraineté numérique. Les États membres sont également invités à améliorer et à mieux utiliser la veille stratégique sur les besoins en compétences afin de faciliter les transitions sur le marché du travail. C'est la première fois que la Commission présente cette recommandation. Les États membres devraient mettre en place ces mesures au cours de la période 2026-2027;
- le projet de rapport conjoint sur l'emploi⁴, qui donne, comme chaque année, un aperçu des principales évolutions sociales et de l'emploi dans l'UE, ainsi que des mesures prises par les États membres pour mettre en œuvre les lignes directrices pour l'emploi.

¹ Doc. 16141/25.

² Doc. 16145/25.

³ Doc. 15278/25.

⁴ Doc. 15277/25.

Pour le cycle 2026, tout comme c'était le cas en 2025, la Commission n'a pas publié l'examen annuel de la croissance durable.

En l'absence d'examen annuel de la croissance durable, et afin de se conformer à l'article 148, paragraphe 1, du TFUE, qui exige que le Conseil européen examine, chaque année, la situation de l'emploi dans l'Union et adopte des conclusions à ce sujet, il est prévu que le Conseil adopte des conclusions concernant le rapport conjoint sur l'emploi.

Le 20 janvier 2026, le Conseil Ecofin a approuvé des **conclusions concernant le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte**⁵, dans lesquelles il a indiqué souscrire à l'analyse globale effectuée dans le document au sujet de l'évolution des déséquilibres macroéconomiques, ainsi que des risques émergents.

Les conclusions soulignaient l'importance que continue de revêtir la mise en œuvre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques afin de détecter, prévenir et corriger les déséquilibres qui ont, ou qui sont susceptibles d'avoir, un effet préjudiciable sur le bon fonctionnement de l'économie d'un État membre ou de l'Union économique et monétaire, ou de l'UE dans son ensemble.

Le Conseil a appelé à poursuivre la mise en œuvre efficace et efficiente de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques, parallèlement au cadre de gouvernance économique réformé, intégré dans le Semestre européen. Les États membres sont invités à mettre en œuvre, en temps utile, des mesures stratégiques visant à réduire les vulnérabilités macroéconomiques, notamment en procédant à des réformes et à des investissements pour tenir compte des recommandations par pays, dans le cadre du Semestre européen, en particulier celles relatives à la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques.

Le Conseil a également pris acte de l'intention de la Commission de préparer des bilans approfondis pour les sept États membres qui ont été identifiés comme présentant des déséquilibres ou des déséquilibres excessifs au printemps 2025. Pour quatre autres États membres, la Commission a conclu que plusieurs évolutions méritaient également une certaine attention, même si elles ne justifient pas un bilan approfondi à ce stade. Il s'agit, en particulier, des hausses cumulées des prix au cours des dernières années et de la forte augmentation continue des coûts salariaux unitaires qui pèsent sur la compétitivité des coûts. En outre, les hausses rapides des prix des logements et la croissance du crédit nécessitent un suivi attentif.

⁵ Doc. 5239/26.

Le 17 février 2026, le Conseil Ecofin a approuvé le projet de **recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro** pour 2026⁶.

Ces recommandations pour 2026 appellent en particulier à **garantir la viabilité budgétaire tout en créant une marge pour les investissements essentiels**, notamment en matière de **défense et de compétitivité**, ainsi qu'à renforcer l'efficacité des finances publiques et à achever les plans pour la reprise et la résilience.

Les recommandations insistent également sur la **nécessité d'accorder la priorité aux investissements publics et privés** dans la recherche et l'innovation, la décarbonation de l'industrie, l'énergie propre et la transition numérique, la sécurité économique et la réduction des dépendances stratégiques sur l'ensemble des chaînes de valeur, soulignant l'importance de supprimer les obstacles au sein du marché unique, notamment par la **simplification réglementaire**.

Les recommandations préconisent de **renforcer les marchés du travail** en stimulant les compétences, en améliorant les résultats scolaires, en augmentant la participation et en soutenant la qualité de l'emploi, ainsi que de **lutter contre la pauvreté et d'assurer l'accessibilité financière des logements**, tout en veillant à ce que la croissance des salaires reste alignée sur la productivité.

Enfin, elles encouragent la **création d'une union européenne de l'épargne et des investissements** et mettent en avant la nécessité de **faire progresser le projet d'euro numérique**, de renforcer le rôle international de l'euro et de surveiller les risques macrofinanciers.

⁶ Doc. 5732/26.

Le 9 mars, le Conseil EPSCO a adopté le **rapport conjoint sur l'emploi 2026** et approuvé les conclusions y afférentes, a adopté la **recommandation relative au capital humain dans l'Union européenne** et a approuvé les aspects liés à l'emploi et à la politique sociale du projet de **recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro**.

En ce qui concerne les aspects liés à l'emploi et à la politique sociale du projet de **recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro**, les États membres ont étendu la notion de groupes sous-représentés aux personnes peu qualifiées, aux migrants et aux personnes en situation de handicap. En outre, les États membres ont insisté sur le fait que les enfants devraient être spécifiquement mentionnés lorsqu'il s'agit de réduire la pauvreté, étant donné qu'ils sont touchés différemment et que des mesures spécifiques sont nécessaires pour faire face à leur situation. Le problème sous-jacent est le risque de transmission de la pauvreté et de la perte d'autonomie d'une génération à l'autre. Il convient de prendre en considération les stéréotypes de genre lorsque l'on se concentre sur les STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) afin de maintenir la compétitivité.

La **recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro** devrait être adoptée une fois qu'elle aura été approuvée par le Conseil européen lors de sa réunion des 19 et 20 mars 2026.

Échange de vues

Le 1^{er} décembre 2025, le Conseil **EPSCO** a procédé à un échange de vues dans le cadre du Semestre européen, consacré à la promotion de l'inclusion et de la cohésion sociales au moyen de politiques cohérentes en matière sociale et de logement. Presque tous les ministres ont souligné qu'il était nécessaire que le Conseil EPSCO joue un rôle important dans le processus du Semestre européen et qu'un juste équilibre devait être trouvé au niveau de la coordination entre les aspects économiques, sociaux et liés à l'emploi. Ils ont demandé que le Semestre fasse l'objet d'une feuille de route prévisible et réaliste, permettant une préparation et une participation adéquates du Conseil EPSCO.

Le logement a été mis en avant comme étant un élément essentiel à toute politique en matière de bien-être. Des politiques efficaces en matière de logement doivent aller de pair avec la fourniture de services de base, la protection sociale, l'éducation et l'emploi. La fourniture d'un logement est une condition préalable à l'inclusion sociale de groupes de personnes spécifiques, tels que les jeunes, les sans-abri et les personnes en situation de vulnérabilité.

Le 11 décembre 2025, l'**Eurogroupe** a fait le point sur les dernières évolutions macroéconomiques et a procédé à un échange de vues avec le Fonds monétaire international (FMI) sur les politiques de la zone euro.

Lors de la session du Conseil **Ecofin** qui s'est tenue le 12 décembre, les ministres ont examiné le **rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte**. Ils ont également procédé à un échange de vues sur le **projet de recommandation pour la zone euro**, publié le même jour. Cette recommandation aborde des questions essentielles pour le fonctionnement de la zone euro.

Le 9 mars 2026, le Conseil **EPSCO** a procédé à un échange de vues axé sur le passage de l'innovation à des emplois de qualité et sur la manière dont l'IA peut être utilisée pour renforcer l'emploi de qualité et les droits des travailleurs.

Reconnaissant la dimension parlementaire du Semestre européen, la présidence a organisé conjointement avec le Parlement européen la semaine parlementaire du Semestre européen 2026 (23-24 février 2026) sur les orientations économiques, les choix budgétaires et les priorités sociales de l'Union.